



Le décrochage scolaire

Bougeons mieux



**Coordonnées:**

www.fondationgustavestoop.be
Rue du Damier 23
1000 Bruxelles

**Coordonnées:**

Rotary Club Bruxelles / Hôtel Métropole
Place de Brouckère 31 / B-1000 Bruxelles
☎ : 02 / 217 46 87
e-mail : rotarybruxelles@skynet.be

**Contacts:**

Think Tank européen Pour la Solidarité
Rue Coenraets, 66 / B-1060 Bruxelles
☎ : 02 535 06 69
www.pourlasolidarite.be
Personne de contact:
severine.karko@pourlasolidarite.be

**Notre équipe est à votre service et à votre écoute.**

Heures d'ouverture des permanences:

- du lundi au jeudi matin de 9h à 13h
- mercredi après midi de 13 à 17h.

Coordonnées:

Solidarité Savoir ASBL
Boulevard Léopold II, 100
1080 Bruxelles
☎ : 02/513 54 66
FAX : 02/414 46 07
l.dufay@solidarite-savoir.be
www.solidarite-savoir.be

**Coordonnées:**

Schola ULB
Avenue Franklin Roosevelt, 50-CP178
B-1050 Bruxelles
☎ : 02 650 36 44 - Fax: 02 650 49 52
www.schola-ulb.be
Courriel:
info@schola-ulb.be

**Coordonnées:**

www.lesas.be & www.seuil.be

**Coordonnées:**

STIB
Société des transports
intercommunaux de Bruxelles
Avenue de la Toison d'Or, 15
B-1050 Bruxelles

Le décrochage scolaire

Un titre aussi accroche ou fait décrocher.

Si vous êtes toujours de cette brochure, sachez qu'elle n'est pas une étude juridique du décrochage au sens étroit du prescrit de la loi du 29 juin 1983 sur l'obligation scolaire mais qu'elle veut sensibiliser à un phénomène social beaucoup plus large, complexe, aux nombreuses dimensions.

Pour l'explorer, on peut juxtaposer les analyses de divers spécialistes. Ce fut fait à Bruxelles lors d'un colloque, le 16 mars 2007. Ce livret n'a pas les mêmes ambitions scientifiques, il vise à «aider à aider» les jeunes largués ; il tente une brève synthèse du mal et de ses remèdes.

Parce que journaliste et généraliste riment, même quand le journaliste est retraité («*honoraire*» fait plus chic), il m'a été proposé de consacrer quelques jours à découvrir les décrochages scolaires et de restituer ici les deux ou trois choses qu'en sait maintenant un Candide ; c'est écrire que ce texte est personnel, un peu «*carte blanche sur les cartes rouges de l'enseignement*». Mais ces lignes portent en filigrane l'espoir qu'elles interpellent utilement.

Jean-Claude Broché

Un rapide préambule

Après avoir énoncé que les normes «z-officielles» ne sont pas mon propos, il faut sacrifier rapidement à leur rappel.

Décret inscriptions du 28 février 2007, révisé depuis lors pour l'année scolaire 2008-2009).

On peut résumer sommairement la loi en écrivant qu'exception faite pour le très petit nombre d'élèves (environ 500 en Communauté française) que leurs parents font instruire à domicile, elle concerne les 6-18 ans qui ne sont pas (ou plus) inscrits dans aucun établissement et ceux qui dépassent un nombre de demi-jours d'absence injustifiée.

- **Au secondaire:** la direction doit convoquer les parents et l'élève par recommandé, au plus tard après 20 demi-jours d'absences non justifiées. Après trente demi-jours, ou avant si la direction le juge utile, elle doit avertir le Service de contrôle de l'obligation scolaire qui, en dernier recours (notamment en cas de refus de collaboration des parents) pourra saisir les autorités judiciaires.
- **Au primaire:** le signalement au service de l'obligation scolaire doit se faire après neuf demi-jours d'absences injustifiées.

• On lira plus loin que l'itinéraire ministériel de la marche à suivre comporte plusieurs recours conseillés, dont le précieux Service d'Aide à la Jeunesse de la Communauté française auquel il n'y a cependant plus de signalement immédiat obligatoire.

Mais se focaliser sur ce décrochage scolaire-là, au singulier, serait pourtant une double erreur: outre qu'il convient d'évoquer les décrochages scolaires au pluriel, tant ils sont divers et variés, ils ne constituent le plus souvent qu'une des manifestations d'un problème social global à traiter en amont, bien avant que le jeune ou plutôt ses parents soient en situation d'illégalité.

Physiquement présents, mentalement absents

Le fléau est insidieux car l'abandon, pathologie de l'école, est déjà, paradoxalement, la situation d'élèves pourtant physiquement présents en classe ! On en disait jadis qu'ils se cantonnaient au fond de celle-ci, «près du poêle».

Il n'y a plus de poêle mais encore des jeunes tacitement laissés pour compte par des enseignants las, avec, à condition de ne pas trop déranger, un permis de rêver, d'être ailleurs dans leur tête. Ces ados, loin de dévoiler leur mal-être par des comportements grossiers, provocateurs, s'évertuent à passer inaperçus, à masquer leur repli sur soi.

On parle alors de «présentéisme», de «décrochage doux» ou «d'élèves exclus de l'intérieur» pour ce qui peut cependant, dangereusement, constituer l'étape 1 de la descente aux enfers, la première d'une série de marginalisations professionnelles et sociales, le prélude à d'autres «hors-jeux». Décrocher, c'est en effet d'abord s'ennuyer, ne plus trouver de sens à l'école, être à des années-lumière de la phrase tonique d'Albert Jacquard «L'objectif de toute éducation devrait être de projeter chacun dans l'aventure d'une vie à découvrir, à orienter, à construire».

Naguère, il était perçu comme vérité de bon sens que décrocher... un diplôme, c'était l'assurance d'obtenir vite un job à tout le moins convenable; l'application en classe et les lauriers de l'école-sanctuaire assuraient une situation et, à défaut, les moins inspirés par les études, alors moins longtemps obligatoires, allaient trouver un bon métier manuel. Il était de bon ton d'ajouter sentencieusement «Il n'y en pas de sot».

Un taux de chômage record dans certains quartiers montre que le diplôme n'est plus condition suffisante pour accéder au marché de l'emploi et s'insérer dans notre société à deux vitesses. Le jeune issu d'un milieu défavorisé est précocement démobilisé quand il perçoit son école de seconde zone, sa filière de relégation ou de dernier choix comme une voie sans issue. Il ne ressent aucun motif de s'astreindre à un processus de construction long, difficile, aléatoire, infantilisant, alors que tout autour de lui exalte la satisfaction immédiate des besoins plutôt que l'effort et la discipline; la substitution totale de la famille des copains à la vraie, en déliquescence; le plaisir du franchissement des normes sociales et des interdits.



Repenser tout le système ?

On ne peut scruter l'arbre du décrochage scolaire sans d'abord embrasser sa forêt. Il faut prendre de la hauteur avant d'y aller voir de plus près.

Les décrochages, passifs ou actifs, se produisent dans un enseignement où l'offre dispersée, éclatée, est peu compréhensible, malaisément utilisable pour les parents non-initiés au zapping scolaire. Elle est perverse, biaisée, puisque la théorique liberté totale des géniteurs et la super-concurrence diminuent les chances de mixité sociale et engendrent un communautarisme, un «*entre soi*» (de certains allochtones aussi) allant parfois jusqu'à un apartheid scolaire de fait. La Région bruxelloise (107 établissements secondaires) est et sera particulièrement confrontée par son évolution démographique aux maladies de l'Ecole, majuscule, officiellement «*élargie à tous*», mais avec dans tous ses réseaux encore des écoles pour «*certains*», ici les privilégiés, là les ostracisés.

Les «*bons pères de famille*» agissent-ils alors en mauvais citoyens en n'investissant pas dans les écoles plus hétérogènes, davantage multiculturelles, où l'on ne se borne pas à l'optimisation du capital personnel mais où ont cours des valeurs de solidarité ? Ou, nonobstant le «*politiquement correct*», les directeurs d'école rêvent-ils tous encore que l'on

a campé en 2007 devant leur bureau d'inscriptions ?

Ces questions gênantes relèvent in fine des «*politiques*» qui, rendons leur cet hommage, ne sont cependant pas demeurés inactifs (décret discriminations positives du 30 juin 1998, décret d'accrochage scolaire du 15 décembre 2006, décret inscriptions adopté du 28 février 2007, qui a été laborieusement révisé depuis pour la rentrée 2008-2009). Mais ces exhumations de l'idée du Père Hugo («*De l'école identique sort la société égale*») n'empêchent tou-jours pas les «*boîtes*» épongeant les maux de la ville et où le cumul des handicaps va jusqu'au décrochage d'enseignants désenchantés ou épuisés.

Les discriminations positives elles-mêmes (donner plus à ceux qui ont moins) constituent un remède mais pas une panacée. Il y a des bémols : ceux qui ont évité l'abandon au secondaire n'ont pas course gagnée pour l'étape suivante, l'engagement professionnel ou les études supérieures. Leur passeport y sera moins sésame que d'autres car partiellement invalidé par les déficits de profs (on ne se bouscule pas à certains portillons), les heures perdues (absences, retards des enseignants et des enseignés, temps mis à pacifier l'auditoire)... D'aucuns chiffrent cela à un an, à un sixième de (la valeur du) diplôme et ajoutent, pour celui qui l'obtient dans ces écoles, le handicap ensuite

du manque de réseaux, de relations personnelles, de savoir-être (s'habiller, se présenter, jongler avec les codes sociaux des plus valorisés).

Le sort de ces lauréats au rabais étant cependant préférable aux «*combles*». Comme les décrochés du début du secondaire... par manque de place dans les écoles : l'obligation de réussir le premier cycle secondaire en trois ans, à peine d'obliquer vers le professionnel, fait que certaines options de celui-ci sont vite complètes (travail de bureau par exemple).

«*Comble*» aussi que le constat stupéfiant que des adolescents qui ne sont pas des primo-arrivants ne savent, ou peu s'en faut, ni lire ni écrire.

Faut-il alors que le législateur aille plus loin ? Voire jusqu'en Finlande, dont l'école apparaît comme modèle si l'on se réfère aux classements dits PISA (Programme international pour le suivi des élèves) des enquêtes OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) ? Ecole vraiment gratuite, gestion décentralisée et largement communale de l'enseignement, tronc commun jusqu'à 16 ans (chez nous, l'école noue très tôt le destin des individus), absence totale de redoublement, obligation de fréquenter l'école du quartier, formation universitaire poussée des enseignants,



un psychologue par école, pas ou peu de notes chiffrées... («*Le Soir*» du 28 avril 2008)...

Les idées ne manquent pas. A contrario de celles, très socialisantes, qui précèdent, un sénateur libéral plaide récemment pour plus de décentralisation, d'autonomie des écoles. Comme un appel d'air dans un univers scolaire souffrant de l'ubuesque prolifération des règlements et circulaires et du souci de chaque ministre d'attacher son nom à une réforme «*ca-pi-ta-le*»...

Claude Wachtelaer, inspecteur-coordonnateur pédagogique à Schaerbeek, observe qu'une école reçoit plus de 200 circulaires par an. Certaines font deux ou trois pages mais d'autres cent ou deux cents pages. «*Est-ce bien nécessaire ?*» demande-t-il («*Le modèle finlandais est-il une solution ?*», Espace de Libertés, magazine du Centre d'action laïque, juin 2008).

D'autres penseurs encore suggèrent que la méconnaissance du français serait atténuée par la 3e maternelle obligatoire...

Tout ce bouillonnement est-il un autre sujet que le décrochage scolaire ?

Pas vraiment : avant de «*zoomer*», il faut élargir le champ (et peut-être, je ne me prononce pas, le retourner complètement ?)

Abondance d'intervenants

En espérant ou en craignant d'autres lois et décrets prétendant réduire les inégalités sociales, c'est donc dans les méandres du système fédéral actuel que les pouvoirs publics, le monde de l'école, le monde associatif s'évertuent autant à dépister et à neutraliser les causes du décrochage qu'à traiter les ruptures consommées.

Notre introduction a montré à suffisance que le décrochage scolaire stricto sensu est comme la pointe visible d'un iceberg. C'est, en d'autres termes, écrire qu'on ne peut se contenter pour s'en soucier d'attendre que le compteur scolaire des absences injustifiées impose au chef d'établissement la convocation des parents et l'avertissement du service de l'obligation scolaire. Une procédure pouvant d'ailleurs être enclenchée plus tôt si le jeune est perçu dans une situation de danger au sens du décret sur l'aide à la jeunesse de 1991.

- Les établissements ont avant cela des moyens de résoudre des cas en interne, dans la sphère famille-école (parents; profs; éducateurs; centre psychomédico-social; au secondaire éventuel médiateur de l'établissement). Recours pouvant être tôt élargis au Service d'Aide à la Jeunesse, aux AMO («Aide en Milieu Ouvert»), à d'autres médiateurs ou organes de médiation.

- Il y a un Service d'Aide à la Jeunesse par arrondissement judiciaire. Ce service public, de la Communauté française, examine la situation du jeune dans sa globalité. Il l'oriente vers un service de première ligne ou propose une mesure d'aide spécialisée qui requiert l'accord, la signature du «plus de quatorze ans sur le programme qui lui est proposé».

- L'Aide en Milieu Ouvert, telle celle de «SOS Jeunes», est le travail très large, fort divers, d'associations (80 en Communauté française) qui ont un ancrage de proximité dans des quartiers sociaux. A la demande d'un mineur d'âge, elles l'épaulent dans son milieu de vie: infos, aides individuelles mais aussi collectives sous la forme d'écoles de devoirs, d'ateliers créatifs, d'animations de quartier... Elles peuvent donc orienter, voire traiter, dans les situations les moins aiguës, des cas de décrochage.

- Les médiateurs sont, eux, de plusieurs types:

- La Communauté française a des médiateurs qui, à Bruxelles-Capitale, sont installés dans certaines écoles. Plus des équipes mobiles pouvant jouer pareil rôle.

- La Région a des médiateurs scolaires établis dans quelques écoles mais ils sont surtout externes, couvrant un territoire communal. Cette fonction est aussi parfois exercée par des antennes scolaires ou des associations similaires mais s'appelant autrement.

- La Région a également des médiateurs sociaux.

Il n'est pas interdit de prendre une aspirine avant de poursuivre dans le dédale avec la citation d'autres ressources pour consolider l'accrochage.

Ainsi les écoles de devoirs ou encore le travail du DAS (Dispositif d'Accrochage Scolaire), né en 2000 qui sélectionne pour la subvention régionale des projets introduits par les écoles.

En 2007-2008, près de trois cents projets ont été financés pour un total d'un million et demi d'euros: ils concernaient les domaines les plus variés comme l'aide aux devoirs; le mieux être dans l'école par les détente et les épanouissements, même pour les non doués, du théâtre, de la musique, des sports d'équipe, du cirque, de l'informatique; le renforcement de la convivialité des lieux; des cours de langues ou d'autres cours de rattrapage; des séances d'information...

- Une gamme d'interventions, du large au précis, est proposée par des services sociaux généralistes comme «Solidarité Savoir» (basé à Molenbeek) qui (ré) oriente mais comprend aussi un service spécifique «*décrochage scolaire*».

- Et quand on en est «*beaucoup plus loin*», quand il n'y a plus lieu d'agir dans l'école puisque l'élève ne peut plus ou ne veut plus y entrer, des remèdes de pointe existent, tel ces SAS, services d'accrochage scolaire, subsidiés par la Communauté française qui seront bientôt trois à Bruxelles-Capitale (pour douze en Wallonie) et dont le nom abrégé suggère l'idée de passage mais aussi d'une opération audacieuse.

Brèves rencontres :

Antoine, 14 ans Belge.

Sympa, s'exprime avec aisance mais passe pour hyper-remuant.

«Au lycée, cela a été cool deux ans. Puis, je ne sais pas pourquoi, le courant n'est plus du tout passé entre mes condisciples et moi. Je les trouvais sans intérêt, et vice-versa. Cinq échecs à Noël. Un matin, j'ai décidé d'aller plutôt... à la mer». Petite fugue mais suivirent mes refus réitérés de l'école. Un psy a conseillé le SAS. «Génial, même si je suis le plus jeune».

Le passé ?

«Je n'ai jamais digéré le divorce de mes parents, il y a sept ans.»

L'avenir proche ?

«Mon père exige pour moi un internat, ma mère est plus souple...»

Après ?

«Gagner de l'argent. J'ai une peur terrible de la dèche. Cela m'obsède terriblement»

Ce garçon finaud, ouvert, ne vient pourtant pas d'un milieu pauvre, à lourdes privations.

On l'avait même changé d'école en 2e primaire «parce qu'il y avait trop de baraquis qui mangeaient des frites à tous les repas !»

Le SAS d'Anderlecht reçoit quelque 200 jeunes par an. Les deux tiers retournent à l'école ou dans une école après quelques entretiens. Les autres sont accueillis pour une année sabbatique, ou moins, soit dans une structure qui leur propose une dizaine de stages individuels, volontaires, qui sont autant d'aventures de resocialisation, soit dans un module d'activités collectives au sein d'un groupe d'une vingtaine

Pas pour faire du formatage scolaire ou du rattrapage de matières mais pour des animations, des éveils de l'expression, des activités cultivant le dialogue, la citoyenneté, les langages artistiques où se libèrent et se décomplexent parfois, en montant quatre spectacles par an, ceux qui étaient en rade pour le discours et l'écriture traditionnels.

Le SAS se substitue donc à l'école pour essayer d'y faire retourner, avec un projet et une confiance en soi, le décroché qui, quelques mois, pour retrouver «*du sens*», a fréquenté ce lieu d'accueil alternatif et transitoire à raison de quelque 22 heures-semaine.



Une seconde partie de ce petit livre fait se présenter elles-mêmes les associations précitées, tantôt d'information, de coordination tantôt de terrain. Ou, selon un autre clivage, tantôt institutions publiques (fédérales, communautaires, régionales, communales) tantôt initiatives privées subsidiées ou seulement agréées.

Les organismes et personnes-ressources, comme on dit en «*branché*», ne manquent ni en quantité ni de qualité mais leurs statuts sont si divers, leurs arcanes si complexes que le profane a du mal à se retrouver, à dégager une cohérence dans ce belgicissime dédale.

L'Etat fédéral (Justice, Santé publique, Affaires sociales, Egalité des chances),

la Communauté (excellences distinctes pour l'Enseignement obligatoire, la Jeunesse, l'Aide à la Jeunesse), la Région, la Cocof, les zones de police, la commune, l'association de terrain plus ou moins spécialisée: où est le bon interlocuteur pour un problème de décrochage scolaire (mot-valise) abordable par bien des bouts (délinquance, santé mentale, pauvreté matérielle, pauvreté affective...) et où on constate aussi des différences entre les décrets bruxellois et wallons ? Le décret de la Communauté française sur l'aide à la jeunesse n'est pas applicable à Bruxelles régie par la loi du 8 avril 1965.

Clarification en marche

La Région a entrepris de rendre plus lisibles, plus logiques, plus efficaces, les actions communales (les bourgmestres sont chargés de l'application de la législation scolaire).

Ce n'est pas là son premier traitement des difficultés scolaires : la politique des contrats de sécurité et de prévention remonte au début des années nonante quand des violences urbaines firent bouillir quelques quartiers défavorisés.

Des médiateurs sociaux, des éducateurs de rue entreprirent de réduire ou de guérir ces maux. La moitié des médiateurs sociaux des communes de la première couronne devinrent ensuite spécifiquement des médiateurs scolaires.

Ce ne sont pas des émeutes mais un drame, gare de Bruxelles-Central, où, le 12 avril 2006, lors d'un racket, un paisible adolescent, Joe Van Holsbeeck, fut mortellement poignardé par deux autres jeunes, qui impulsa le plan de sécurité régional du 29 juin 2006.

On notera au passage que Mariusz n'était pas décroché scolaire (il fréquentait une école d'Anderlecht) et que Adam, Polonais de Pologne, n'était pas soumis à obligation scolaire dans notre pays. Un bel exemple de l'assimilation émotive trop rapide délinquance-décrochage...

Toujours est-il, et c'est ce qui compte, que la Région en a financé trois projets : la sécurisation du chemin de l'école ; celle en soirée de certains lieux par la présence accrue d'agents de prévention et le renforcement de la lutte contre le décrochage scolaire.

Pour les deux premiers points, on épinglera le souci actuel, mini mais significatif de voir les «agents non policiers» n'avoir pas trente-six, ou dix-neuf tenues différentes, mais devenir des gardiens de la paix partout facilement identifiables, bien distincts des agents de police, des vigiles privés et des surveillants des juke-boxes des parkings. Une bonne idée à l'étude, ce même uniforme, mais «lisibilité» pas si facile à obtenir quand il n'y a pas uniformité de statuts...

L'attachement si ancien aux libertés et particularités communales ne dispense pas de rationalisations ; ainsi, dans un autre domaine, la presse évoquait en mai la disparité totale de régimes et de tarifs communaux quant aux amendes administratives pour ces incivilités qui pourrissent la vie quotidienne des cités. Pour le point «décrochage scolaire», il s'agit maintenant de mettre tous les acteurs autour de la table. Pas pour imposer la même chose partout, dans les 19 communes - 6 zones de police, mais, après photo générale, inventaire, des unités communales de coordination, pour

faire en sorte que ces cellules de veille se parlent... en parlant la même langue, évitent les doublons, soient plus judicieusement subsidiées par la Région. Il faut aussi que les cellules «plus compatibles» puissent générer pour la Région et pour elles un matériau statistique fiable et utilisable car aux éléments comparables.

Le renforcement ou la création de ces cellules de veille résulte d'un arrêté du gouvernement régional pris le 19 avril 2007.

La Région semble heureusement consciente de ce qu'elle doit aussi, en matière de coordination, balayer devant sa propre porte en harmonisant cellules de veille et Dispositif d'accrochage scolaire. La coordination DAS avait également pour rôle de permettre aux différents opérateurs de terrain de se rencontrer, d'entamer une réflexion et d'échanger leurs informations. Cela devrait se faire désormais avec les cellules, de manière mieux encadrée, mieux structurée.

Le DAS, continuerait bien sûr, à octroyer des subsides aux projets d'accrochage des écoles (mais l'appel annuel aux projets circulerait mieux) et il pourrait, si j'ai bien compris, non pas devenir un organisme faïtier, une main-mise régionale, mais relier de manière permanente les cellules de veille, tout en respectant les sacrosaintes libertés communales.

Ajoutons qu'il y a des cellules de veille qui

ne font pas que de la coordination de ce qui se fait dans leur municipalité mais qui agissent, interviennent elles-mêmes par une permanence, une première écoute, un accompagnement du jeune.

On perçoit qu'il y a de la simplification et de la rationalisation à tenter, et pas qu'à Bruxelles-Capitale.

Même si c'est une vue de l'esprit en ces temps d'austérité et de saupoudrage des budgets d'imaginer des «cliniques de la scolarité» regroupant dans un bâtiment communal tous les intervenants, du tri des problèmes aux réponses adéquates pour chaque jeune.

Bien des profils, bien des histoires

L'opinion publique a du décrochage scolaire une image inexacte, réductrice, associée au «*Mais qu'est-ce qu'ils font là à cette heure-ci ?*» visant trois ou quatre ados bruyants, paraissant brosser (les Français sèchent). Même s'ils sont en absence non autorisée et s'il ne s'agit pas d'élèves libérés par l'annulation d'un cours, ces jeunes gens «jouant au plus fort en gueule» qui suscitent l'agacement, voire un sentiment d'insécurité, ne font sans doute que l'école buissonnière (terme bien saugrenu, j'en conviens, en milieu urbain 2008).

C'est que le décrochage scolaire est bien moins souvent qu'on l'imagine un phénomène de bande curable par des mesures ultra-sécuritaires. Il faut d'ailleurs distinguer les groupes improvisés des bandes organisées, hiérarchisées, véritables associations de malfaiteurs.

La STIB est régulièrement confrontée au phénomène de jeunes qui errent sur son réseau et notamment dans ses stations de métro. Elle ne peut ignorer les comportements perturbateurs mais ses agents n'ont pas pour formation ni pour vocation de traquer, d'isoler, le décrochage scolaire. Il n'est d'ailleurs pas nécessairement occupation irrespectueuse de l'espace public, stagnation dans les stations ou jeux interdits mais ces abus, s'ils sont moins qu'on le croit le fait de «*décrochés*», suscitent par

contre parfois... un décrochage de jeunes gens ne voulant plus les subir et les fuyant pour n'être plus menacés ou molestés.

Si la STIB ne peut être actrice principale dans la lutte contre l'absentéisme à l'école, elle apporte néanmoins son soutien aux services compétents en cette matière.

Aux collaborations qu'elle présente elle-même plus loin dans ce livret, ajoutons ici que son service de prévention agit «*dans*» ou «*avec*» des écoles auxquelles on fait, par exemple, découvrir les coulisses du métro tout en distillant le message de l'importance du transport public (moyen pour les jeunes d'accéder à leur autonomie), de son écologie, d'une trilogie Mobilité-Sécurité-Citoyenneté.

Une devise dont le cours ne touche cependant pas toujours le décroché car il peut être un jeune affectivement isolé, introverti, en panne de désir scolaire et d'estime de soi, versant dans la phobie et se faisant si discret qu'il ne va pas voyager sans titre de transport ni faire du grabuge...

Le caïd lui, d'une certaine manière, a besoin de la scène, du ring, que lui fournit l'école... Certes, l'exclusion lui pend au nez mais il veut alors souvent retrouver l'école ou une école.

Ce jeune «*spectaculaire*» ne doit donc pas faire oublier tant d'autres profils et d'autres histoires: la jeune fille retenue à la maison par sa famille pour des tâches domestiques; l'élève fuyant l'hostilité d'un prof, les moqueries de condisciples, un harcèlement sexuel ou un racket; l'étudiante enceinte; celui qui ne veut plus d'une école et celui dont plus aucune école ne veut; celui «*qui a la rage*» et celui qui est éteint; celui que les assuétudes (portables sophistiqués et autres gadgets électroniques, «*net*», alcool, drogue) pompent et fatiguent à l'excès; celui, qui, à l'instar du sans travail Gérard Jugnot dans le film «*Une époque formidable*», part le matin glander avec son sac et fait croire aux siens qu'il va à l'école...

On m'évoquait le cas d'une jeune fille quittant son domicile et y rentrant en uniforme, mais emportant le matin d'autres vêtements pour être moins visible pendant sa journée d'une errance parfois interrompue pour un retour-éclair à la maison, le temps de subtiliser une carte d'absence de la boîte aux lettres.

Cette hétéroclite énumération, où il y a des décrochages très temporaires de crise d'adolescence et des décrochages de rupture profonde; des décrochages «*purs*» (l'isolé en déprime) et des décrochages parmi des délinquances, doit aussi mentionner des extrêmes: les cas d'enfants de «*séjours illégaux*»

(enfants que les écoles ont l'obligation d'accueillir) et ceux éclosant dans les milieux dits favorisés. Appellation pas toujours contrôlée car il y a aussi des quartiers et des écoles difficiles à Woluwe, Auderghem ou Boitsfort même si les parents y ont plus souvent les relations et les ressources pour comprendre et faire traiter le décrocheur en profondeur, c'est-à-dire ne pas seulement s'agiter pour retrouver une école mais chercher les «*pourquoi*» de la crise ou de l'abandon. Les «*pourquoi*» car le passage à l'acte de fuite n'est sans doute pas un coup de tête mais le produit d'une série de facteurs en interaction, d'une accumulation de frustrations, d'un désengagement progressif.

Ajoutons, pour être un peu moins incomplets, que la lutte contre les ruptures du cursus scolaire concerne aussi les hospitalisations pour raisons physiques ou psychiques. Certes, cette matière de l'arrêt de la scolarité classique, arrêt imposé malgré eux à des élèves par des raisons de santé est distincte du décrochage, où joue plus ou moins la volonté du jeune, mais il faut saluer le rôle d'une vingtaine d'écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française; elles sont actives dans une trentaine de services hospitaliers.

Brèves rencontres : Marc, 16 ans Belge.

Look punk ou gothique.

C'est en 1951 que le Professeur Robert Dubois, pionnier de l'école à l'hôpital, avait obtenu de la Ville de Bruxelles d'ouvrir, au sein du service pédiatrique de l'hôpital Saint-Pierre, des classes annexées à l'Hôpital Saint-Pierre.

S'il y a des cours et aussi de l'enseignement à distance (par correspondance) dans les centres de détention de jeunes délinquants, il faut, en revanche, hélas, citer parmi les décrochés scolaires - sans leçons ceux-là - les enfants scandaleusement détenus, au nom de l'unité familiale, dans des centres fermés pour étrangers en séjour illégal. L'idée d'y organiser aussi un enseignement est combattue par ceux qui craignent que cela rende aux yeux de certains l'inacceptable «un peu moins inacceptable».

Comme je ne suis pas expert et qu'il est jovial, je lui demande comment s'appelle son style. Il me dit qu'il n'en sait absolument rien.

«J'ai raté trois fois ma première année d'humanités dans un gros collège catholique. Je suis passé ailleurs, en technique. J'ai réussi un an, et puis, tout à coup, j'en ai eu marre. Je me suis arrêté devant la porte de l'école et j'ai téléphoné à mon père pour lui dire que je ne la franchirai plus. Je cherche toujours pourquoi. Le médecin de famille a conseillé de voir un psychiatre et finalement je suis arrivé au SAS il y a un mois»

Parmi les activités collectives d'expression, il y a, depuis plusieurs années, toute la réalisation d'un CD.

Hier, Marc, avec sa mèche sur un œil, ses anneaux et ses noirceurs, tempérées par de la gouaille, n'était pas le dernier au studio pour l'enregistrement rap.

En septembre, il tentera une autre option dans une autre école technique.

Typologie québécoise, prix belge

Hors les causes très variables de la crise, y a-t-il des «types» de décrochés ?

Le Centre de transfert pour la réussite scolaire au Québec a publié en 2004 un «Guide de prévention du décrochage scolaire» distribué dans une trousse «Y a une place pour toi!» (qui est également le nom d'un site) : ce «kit» livre le guide papier, sa version cederom interactive, les coordonnées du site web et une affiche pour sa promotion.

Dans l'ouvrage comportant cinq sections et autant de destinataires (directions, intervenants, enseignants, parents, jeunes) les auteurs risquent la classification ci-après :

- type «peu intéressés» (40 %) ; les plus nombreux. Très bonne performance scolaire et bon répertoire d'habiletés sociales mais peu motivés en classe, s'y ennuiant. Une petite partie seulement ira jusqu'à la fuir.
- type «troubles du comportement, délinquance, difficultés d'apprentissage» (30 %) ; les plus faibles performances scolaires, les élèves les plus insupportables aux enseignants.
- type «délinquance cachée» (20 %) ayant néanmoins de bonnes performances scolaires.

- type «dépressifs» (10 %) ; pas de problèmes de comportements extériorisés, sont bien perçus par les enseignants mais 41 % d'entre eux ont nourri une idée suicidaire. Ici, contrairement, au type peu intéressé, la rupture est fréquente car dans le classement des facteurs prédictifs du décrochage scolaire, les spécialistes du Québec mettent en toute première position le niveau de dépression de l'élève, juste avant le manque d'organisation et de cohésion de la famille.



Chiffres : peu fiables, inutilisables

Sur le décrochage scolaire, on dispose de peu de chiffres : Catherine Fonck, ministre de l'Aide à la Jeunesse, évoquait de 3000 à 4000 cas en Communauté française; une source policière évaluait à 1 % le nombre d'élèves concernés par l'ouverture d'un dossier au Parquet de la Jeunesse; une superposition des listes de la Communauté flamande et de la Communauté française a fait récemment apparaître six mille enfants «nulle part» mais il y a certainement là-dedans des enseignés à domicile, des noms mal orthographiés et d'autres bavures informatiques. Charles Picqué a annoncé («Le Soir» du 5 juillet 2008) la création d'une cellule bicommunautaire pour mieux évaluer le décrochage scolaire qu'il chiffrait, lui, à 6.345 jeunes... pour Bruxelles, nombre «brut» avant épiluchage des listes flamande et française par la cellule. Elle ne se bornerait pas à cela mais interviendrait aussi, notamment auprès des parents.

Cette apparente lacune statistique appelle deux remarques :

- Les approximations et spéculations sur le nombre de décrochés m'ont fait demander à mes initiateurs s'ils avaient le sentiment d'une aggravation du problème. La réponse la plus fréquente fut que s'il ne faut pas, bien évidemment, négliger phénomène, il n'est pas en augmentation foudroyante. Il ne doit pas être dramatisé ni stigmatisé. Un des spécialistes rencontrés risquait même un trait d'humour : «*C'est quantitativement moins important que dans le monde*

Brèves rencontres : Enver, 15 ans Belge originaire de l'Europe centrale.

D'abord un peu bloqué, puis se confie et m'étonne.

Je croyais que le décrochage avait parfois lieu quand on passait à une école trop forte; il attribue le sien à son passage en 3^e année d'humanités, pour un choix d'option, dans une école «de bas niveau»!

«Je ne foutais plus rien, je m'emmerdais, je n'aimais pas les méthodes des profs qui donc ne m'aimaient pas. Je ne bossais pas tellement mais j'avais de gros retards volontaires qui revenaient au même... Comme je n'avais pas été chercher mon bulletin, je n'arrivais pas à m'inscrire ailleurs. Cela s'est encore compliqué à la fin des vacances: j'ai reçu une lettre me disant que je devais me considérer comme exclu.

Et puis, tout était plein, complet... J'ai glandé des mois. J'ai retrouvé le moral au SAS; c'est mieux d'avoir quelque chose à faire de ses journées. J'ai une école en vue, pour la rentrée.

Je veux vous ajouter que je n'ai jamais eu de problèmes familiaux»

L'ouvrage québécois est très fouillé et l'idée de la valisette excellente mais on peut trouver la typologie par trop réductrice, simpliste et relever que la base du guide, la définition du décrochage scolaire, diffère par trop de la pratique belge puisque le Québec met la barre à «*la population de moins de vingt ans qui ne fréquente pas l'école et qui n'a pas obtenu le diplôme du secondaire*».

Retour chez nous: loin des universités Laval (du nom du premier évêque québécois François de Laval), de Sherbrooke, de Trois-Rivières ou de Montréal, celle de Bruxelles n'est pas inactive. Les actions et les formations en éducation de «*Schola ULB*» lui ont valu en 2004 le prix Comenius de l'Unesco pour un programme de tutorat scolaire destiné aux élèves du deuxième et du troisième cycle du secondaire. Chaque année, quelque 150 étudiants aident près de 1500 élèves, par groupes de trois à huit, dans plus d'une vingtaine d'écoles. Pour 2007-2008, cela se passait dans 22 écoles dont 4 du réseau libre confessionnel: un beau chemin parcouru depuis 1989 quand on commença avec une école (l'athénée Paul Delvaux à Saint-Gilles) et une réalisation d'autant plus légitimement récompensée que ledit Comenius (qui vécut au 17^e siècle) avait dit «*Qui enseigne aux autres s'instruit lui-même*».

Cette formule ne s'exerce pas, il faut le souligner, au profit des plus favorisés;

«*Schola ULB*» a des groupes dans les filières techniques et professionnelles. Pas ou pas encore dans l'enseignement en alternance, autre milieu scolaire où il y a pas mal de problèmes, comme on dit pudiquement.

Bref, l'ULB a bien mérité la bénédiction de Comenius, évêque des Frères moraves, qui avait aussi fulminé contre les écoles de son temps «*qui étaient des chambres de torture pour l'intelligence d'où ne sortaient que des ânes sauvages, des mulets sans frein et dissolus*».

Autre chose : au professionnel (où des établissements ont des «*écoles de devoirs*») et dans l'enseignement en alternance, il faut louer aussi les efforts récents d'écoles pour jauger la motivation des candidats pour certaines voies, serait-ce seulement et très simplement pour - c'est nécessaire ! - attirer avant l'inscription l'attention d'irréfléchis ou de zombies sur le fait que tel ou tel métier ne conviendra vraiment pas si, par exemples, on a horreur d'avoir froid, ou d'être sale, de cambouis ou de sang de boucherie...

Pour revaloriser l'enseignement technique et professionnel, il a été décidé par la Communauté française de créer des «*centres de technologie avancée*» dotés d'équipements de pointe; ils concernent 24 écoles wallonnes et 7 bruxelloises.

du travail où un site de recherche d'emploi en ligne relevait récemment que près de la moitié des travailleurs belges se faisaient parfois porter pâle contre un quart pour la moyenne européenne»

- Avoir des statistiques n'offre guère d'intérêt quand les items, les équivalents de référence, sont biaisés, quand on encode en n'ayant pas en commun les mêmes critères.

L'école X a exclu une élève pour vol d'un berlingot de lait; l'école Y (où l'on en a marre de paraître contaminé par une maladie honteuse) n'a même pas donné «la rouge» à un élève menaçant un prof; telle direction veut éviter l'entrée du jeune dans les engrenages judiciaire ou psychiatrique et telle autre ferme les yeux sur des certificats-bidons, des certificats volés, des certificats falsifiés. Un commerce en plein boom assurait le 19 mai 2008 un quotidien bruxellois relatant un procès pour ce genre de trafic...

Bref, comme on peut aussi jouer, slalomer plus ou moins avec les notions légales mais fort ambiguës et très élastiques d'absence injustifiée, de mineur en danger, bien des chiffres ne veulent ou ne voudraient rien dire... A combien de minutes un retard dans la matinée fait-il une absence? Une circulaire a tenté de répondre mais, en réalité, chaque école peut «la jouer» laxiste ou sévère.

Le directeur doit, comme quiconque croit un jeune en péril grave, en informer le Parquet mais celui-ci est généralement saisi plus tard. Soit par le constat d'un délit, soit par un intervenant estimant qu'un rappel de la

loi est à tout le moins nécessaire. On est là dans les cas de décrochage scolaire où l'intégrité physique ou psychique du jeune est susceptible d'être compromise par des comportements dangereux, négligences graves, mauvais traitements, abus d'autorité, abus sexuels...

Généralement alerté par la police (les zones de police ont des services jeunesse), le Service d'Aide à la Jeunesse (par lequel les écoles ne doivent plus obligatoirement passer) ou le service de contrôle de l'obligation scolaire, le Parquet peut leur renvoyer le dossier pour premier traitement ou prendre la main... qui se limite parfois au gros doigt.

La convocation des parents peut leur inspirer une crainte excessive mais parfois salutaire, même si ce n'est pas toujours gagné d'avance avec des milieux pour lesquels «l'école n'est pas dans la culture».

C'est dans les cas extrêmes que l'on passe de l'aide volontaire, négociée avec jeune et famille, à la contrainte et à la compétence du juge et du tribunal de la jeunesse qui travaillent, pour la mise en œuvre de leurs décisions, avec le Service de Protection Judiciaire. Elles peuvent aller jusqu'au placement... quand il y a de la place. Pour le simple décrochage, le Parquet, surchargé, doit dans la pratique décider de priorités, de ce qu'il met au-dessus de la pile, de ce qu'il suit de très près et de ce que son office gère avec ses moyens limités... Les prises en charge sont donc d'abord entreprises pour les moins âgés car il n'y a plus d'intérêt d'enclencher certaines procédures quand le décroché est très proche de sa majorité.

Comment négocier le virage ?

Le Rotary de Bruxelles a élaboré sur le décrochage un plan triennal 2007-2009 de mise scientifique en lumière, de conscientisation citoyenne (d'où, notamment, cet opuscule) et d'actions de terrain. Elles ne dispensent pas les législateurs d'agir également. Quelles mesures concrètes, hormis les refontes drastiques du système scolaire, peuvent-elles diminuer le décrochage scolaire ?

Plusieurs interlocuteurs suggèrent l'abaissement de dix-huit à seize ans de la limite supérieure de l'obligation scolaire et de six à cinq ans de sa limite inférieure.

Autre piste : ne pas laisser au tribunal de police (... et de roulage) les contraventions des parents à la loi sur l'obligation scolaire, mais confier logiquement le jugement de ces infractions parentales au tribunal de la jeunesse (qui peut déjà parfois, par connexité, dans des dossiers de jeunes, juger et punir pour manquements des adultes).

Faut-il revoir à la hausse les «tarifs»? Les infractions sont aujourd'hui sanctionnées, toutes conversions faites, par des amendes maximales (pour les récidivistes) de l'ordre de 10 à 250 euros ou par un jour à un mois de prison.

Mais, genre de sursis, le jugement n'est pas exécuté si les parents se mettent en ordre dans les six mois...

Une troisième mesure possible fait, elle, très, très gros débat politique entre gauche et droite: la suspension (ou la menace de suspension...) des allocations familiales.

Pour les uns, ce serait ajouter des problèmes à ceux qui en ont déjà tout plein et pénaliser des gosses; pour les autres, ce serait, tout au contraire, la seule mesure qui aurait quelque effet, même si on n'en faisait pas une application trop rapide, si on la brandissait d'abord «pour foutre la frousse».

J'ai pu recueillir à ce propos de nettes divergences d'appréciation sur les parents. La plupart de mes interlocuteurs les présentent comme dépassés mais pas démissionnaires, comme de beaucoup meilleure volonté qu'on le dit, mais il est tout de même des observateurs du déclin de l'autorité familiale et du prestige des maîtres qui tiennent les parents pour souvent responsables, voire gravement coupables dans les décrochages scolaires.

Brèves rencontres :

Semira, 16 ans

Se dit «Mi-Africaine, mi-Belge, née ici».

Habite une commune bruxelloise dite «riche».

Elle assume sa masculinité, elle s'exprime de manière cassante. Elle n'a jamais décroché; on l'a décrochée, et pas un peu: trois renvois en primaires et deux en humanités !

«Bagarres, sales comportements» commente-t-elle, laconique, avant d'ajouter - je m'en serais douté «*Quand on me cherche, on me trouve !*».

Depuis six mois au SAS, conseillé par le SAJ. Plus de bagarres ? «*Non, ou un peu au début mais ceux qui me cherchaient sont partis*».

Elle n'a pas de sixième école en tête «*mais cela ne sera plus à Bruxelles en tous cas*»

Maman décédée, deux frères et une sœur sans problèmes scolaires. Un métier en tête ?

La restauration. J'arrive à la faire sourire en lui disant que si je l'y retrouve, elle me paiera le dessert. Suis fortement étonné quand un éducateur me la dit «*assez facile à gérer*»

Daniel Cohn-Bendit estime beaucoup plus difficile qu'il y a quarante ans d'être jeune aujourd'hui. Selon le député européen, Mai 68 voulait s'approprier et changer l'avenir alors que «*mai 08*» se demande s'il y en a encore un.

Le 6 mai 2006, lors d'un colloque «*Quand les jeunes s'en mêlent*» organisé à Bruxelles, Pierre Radanne, ancien président de l'Agence française de la maîtrise de l'énergie, avait balayé ce doute désespérant trop communiqué aux jeunes: «*Le grand acquis, notamment par les luttes sociales menées dès le milieu 19e siècle, était que les gens avaient conquis la possibilité de voir leur vie un peu par avance: l'accès à l'emploi, la protection sociale, la garantie du soutien en cas de maladie... Ce n'est plus vrai; vous êtes entrés dans le début d'un virage et vous n'en voyez pas ce qui suit, pas la fin... La société change autant qu'entre le Moyen Age et la Renaissance, qu'entre l'Ancien régime et la Société industrielle, mais vous êtes privés de la visibilité sur votre destin. Pourtant si les aînés ne retrouvent pas tout droit la trajectoire de leur ancien monde, les gens qui sont devant vous ont le devoir de vous aider à construire cette visibilité et n'ont pas le droit de vous vous dire que tout est foutu... Chaque civilisation qui meurt peint en noir le monde qui suit...*»

C'est parce qu'ils ne veulent pas être de ceux qui prennent systématiquement



tous les jeunes pour un groupe à risques et parce qu'ils croient qu'il y a un avenir «*après le virage*» que travaillent mes interlocuteurs et leurs collègues. Cela mérite non seulement l'estime de tous mais aussi l'effort de chacun pour en savoir plus et en faire plus dans la lutte contre l'injustice sociale.

Texte: Jean-Claude Broché

Ses remerciements (et ses excuses pour ce qu'il aurait mal compris) à Maurice Cornil, Laurence Dufaÿ, Martine Duprez, Gilles Hallez, Séverine Karko, Marie Kuyil, Pascale Labiau, Colienne Lemaître, Ahmed

Medhoune, Catherine Otte, Evelyne Parello, Ali Yousfi et à deux magistrats du Parquet. Ainsi, bien sûr, qu'aux jeunes qui se sont confiés (j'ai changé les prénoms et gommé des détails trop précis).

Le colloque sur le décrochage scolaire du 16 mars 2007, dont il est fait mention, a fait l'objet d'une publication de son organisateur, à l'initiative du Rotary Bruxelles, le cercle de réflexions-laboratoire d'idées sociales «*Pour la solidarité*». Il lui a consacré le numéro 14 de ses Cahiers de la Solidarité (contact: www.pourlasolidarite.be ou 02.535.06.63)

L'actualisation de ses données et de celles de cette brochure - le passage de la mise au jour du décrochage à sa mise à jour - sera assurée par un site informatique présenté par ailleurs.

La Fondation Gustave Stoop

La Fondation Gustave Stoop a pour but de soutenir toute initiative individuelle ou collective d'aide aux personnes en difficulté et particulièrement les jeunes. Elle s'attachera en priorité aux projets émanant d'associations ou de personnes actives à Bruxelles ou autour de Bruxelles et ce, en dehors de toute considération politique ou confessionnelle.

Dans le cadre de la réalisation de son but, la Fondation dispense les moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation de :

- Tout projet d'observation et/ou de recherche permettant d'identifier et de répondre aux manques en matière de promotion sociale ou de prévention.
- Toute initiative permettant à des jeunes en difficulté, défavorisés ou handicapés, de devenir acteurs de leur propre vie, de créer leurs propres ressources ou de concrétiser un rêve.
- Toute initiative citoyenne contribuant au mieux-être.

- Toute campagne d'information, de prévention, ou d'éducation.

En 2007, la Fondation a épaulé financièrement plusieurs projets concernant la jeunesse bruxelloise tels Sacados, Paroles d'Ado, Solidarité, Télé-Services, Sémaphore, le Seuil, le décrochage scolaire en synergie avec le Rotary de Bruxelles...

La Fondation Gustave Stoop a été créée en 2006 par l'asbl Sleep Well-Espace du Marais et le Rotary Club de Bruxelles.

Coordonnées :

www.fondationgustavestoop.be
Rue du Damier 23
1000 Bruxelles



Qu'est-ce que Le Rotary ?

En février 1905, quatre amis, un avocat, un tailleur, un négociant en charbon et un ingénieur des mines se sont réunis dans un petit bureau à Chicago. Les quatre hommes voulaient agir de manière à promouvoir l'esprit d'amitié et d'entraide entre hommes d'affaires. Pour ce faire, ils décidèrent de se réunir à tour de rôle sur leur lieu de travail. Puis ils convièrent d'autres amis à venir les rejoindre. Sans vraiment s'en rendre compte, ils venaient de créer le premier Rotary.

102 ans plus tard, le Rotary International réunit aujourd'hui plus d'un million deux cents mille membres, répartis dans 168 pays, qui se rassemblent dans un même idéal de service et d'amitié : les Rotariens veulent propager dans leur vie professionnelle une éthique élevée. Ils veulent favoriser la paix et la compréhension entre les peuples, sans distinction de sexe, de race, de langue, de conviction philosophique ou religieuse.

Les Rotariens veulent, enfin, partager une amitié basée sur le service à autrui. Le Rotary International a ainsi développé, au cours des années, des actions de grande envergure telle « Polio+ », une campagne de vaccination anti-poliomyélite dans le but d'éradiquer la polio. Plus d'un milliard d'enfants des pays en voie de développement ont ainsi été immunisés. Le Rotary de Bruxelles est le premier et le plus grand club de Belgique. Né il y a 83 ans, il a accueilli en son sein des personnalités éminentes et compte aujourd'hui près de 150 membres. Comme

le Rotary International, il a, au cours de son histoire, contribué au lancement et au développement d'actions, en faveur des jeunes et des personnes défavorisées de la région bruxelloise, ainsi qu'à l'étranger. Pour ne citer que quelques unes, citons le soutien apporté à S.O.S. Jeunes, à la Maison médicale de la Senne, à Solidarité, à COFTeN, aux Relais Enfants-Parents, au Home des Enfants handicapés de Gatagara au Rwanda et au Silex.

Aujourd'hui, le Rotary de Bruxelles s'est ému devant la violence parmi les jeunes, et par le décrochage scolaire, qui sont les conséquences des situations difficiles auxquelles sont confrontés les jeunes en difficulté sociale.

C'est pourquoi, la Commission Jeunesse de notre club a décidé de mener une action de prise de conscience des décideurs et des citoyens de Belgique sur le thème du Décrochage Scolaire.

Coordonnées :

Rotary Club Bruxelles
Hôtel Métropole
Place de Brouckère 31
1000 Bruxelles
Tél : 02 / 217 46 87
e-mail : rotarybruxelles@skynet.be



Le Rotary Club de Bruxelles et «le décrochage scolaire»

Le Rotary Club de Bruxelles, dans le cadre des préoccupations humanitaires et sociales qui animent tous les rotariens du monde, et en particulier lorsqu'elles s'adressent à la jeunesse, s'est senti concerné par le décrochage scolaire, une des principales composantes des phénomènes de violence, sans compter le délabrement qu'il entraîne pour l'avenir professionnel des jeunes dans notre société.

Dès fin 2006, la Commission Jeunesse du Rotary Club de Bruxelles a développé un plan triennal de sensibilisation au phénomène du décrochage scolaire avec pour but de faire prendre conscience aux politiques comme aux citoyens, par une série d'actions diverses, que c'est un fléau social important.

Les actions de ce plan triennal ont été structurées en 5 phases de travail.

D'abord un colloque organisé le 16 mars 2007 avec pour objectif de réunir les différents acteurs des secteurs sur lesquels le décrochage scolaire peut avoir des incidences, et de créer le dialogue entre eux. Cette journée de réflexion qui réunissait près de 200 personnes, fut ouverte par le Ministre - Président de la Communauté Française Marie Arena et clôturée par le Ministre - Président de la Région de Bruxelles - Capitale, Charles Picqué.

Au cours de l'année 2008, le Rotary a lancé un concours d'affiches sur le thème du décrochage scolaire. Ont participé les écoles secondaires disposant d'une

section d'arts graphiques. Les travaux primés ont été exposés au Westland Shopping (mai 2008) et à City 2 (juin 2008). Du 15 août au 15 septembre, l'affiche du lauréat a figurée dans 350 trams, bus et métro de la STIB.

Une animation est organisée avec l'aide de sportifs de haut niveau dans diverses classes du secondaire. Le Panathlon mène cette action avec le Rotary.

Toujours en 2008, en collaboration avec la STIB, un livret dit « des pratiques innovantes » est édité, accompagné du développement d'un site Internet et d'une « affiche emblématique ». Le livret et l'affiche sont distribués à 5.000 « responsables sociétaux » de la Région Bruxelles -Capitale.

La dernière phase du plan est prévue en 2009 avec le lancement d'actions de terrain comme l'accompagnement au développement d'unités de systèmes d'accrochage scolaire.

Toutes ces actions sont organisées sous l'égide du Rotary de Bruxelles et menées en synergie avec le soutien actif de la STIB, des sociétés Interparking et Devimo, de Sleep Well, de la Fondation Gustave Stoop, de Schola - ULB, des asbl Pour la Solidarité et Solidarité - Savoir, des SAS de Bruxelles et du précieux concours de Philippe Geluck.

Une action d'envergure pour un problème majeur de notre jeunesse.



Les Services d'Accrochage Scolaire

Les Services d'Accrochage Scolaire aident les jeunes à retourner à l'école ou leur permettent, pendant un temps limité, de ne plus y aller...

Les Services d'Accrochage Scolaire s'adressent aux jeunes qui, pour des raisons diverses, ont décroché de l'école ou de leur lieu de formation. Agés de 12 à 18 ans, ils viennent de tous réseaux d'enseignement confondus.

Le travail s'engage sur base volontaire des jeunes et de leur famille ainsi qu'en partenariat avec les établissements scolaires concernés, les commissions d'inscription et les CPMS. Les Services d'Accrochage Scolaire se veulent un lieu d'accueil transitoire et allient une démarche éducative, pédagogique et sociale.

(Re)donner le goût d'apprendre pour des jeunes « en différent » avec l'école, se découvrir de nouvelles compétences afin de rompre avec une dynamique d'échec, avoir du plaisir à faire quand, pour un certain nombre, le temps est en excès et ne signifie pas grand-chose socialement, proposer des apprentissages en lien avec des expériences vécues alors que pour plusieurs l'école est en déficit de sens, s'offrir une parenthèse dans sa formation scolaire quand les difficultés personnelles sont telles que le parcours de vie du jeune est en total décalage avec les réalités scolaires...sont autant d'objectifs autour desquels peut s'organiser l'accompagnement du jeune (prise en charge dans le cadre des articles 30, 31

et 31bis du décret du 30 juin 1998 sur les Discriminations Positives).

Le cadre dans lequel se déroule le projet, la nature des activités et les modes relationnels doivent permettre au jeune de vivre une expérience, éphémère mais unique, qui fasse évoluer ses relations et le pousse à questionner son implication scolaire.

Pour en savoir plus sur les projets pédagogiques spécifiques aux Services d'Accrochage Scolaire bruxellois, n'hésitez pas à consulter leur site internet.

Coordonnées :
www.lesas.be & www.seuil.be

Pour la Solidarité

Pour la Solidarité se positionne en tant que prestataire de services pour les acteurs socioéconomiques et politiques désireux d'agir avec professionnalisme dans le champ de la solidarité. En lien constant avec les institutions, Pour la Solidarité répond aux attentes des acteurs de la solidarité en Belgique et en Europe.

Nous entendons jouer un rôle actif dans la formulation des politiques publiques durables, l'accroissement de l'intérêt des entreprises pour leur responsabilité sociétale, la promotion de l'économie sociale et l'encouragement de la participation des citoyens aux processus décisionnels afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire, porteuse de cohésion sociale. À travers des projets concrets, il s'agit de jeter des ponts entre les différentes familles d'acteurs clés du monde économique et social actuel : les pouvoirs publics, les entreprises, les syndicats, les centres de recherches et les associations.

3 grands pôles d'activités

- Le pôle «Ressources» : Pour la Solidarité est une véritable structure ressource qui propose aux acteurs socioéconomiques une série de services d'information (Veille sociétale, Travail de recherche, Les Cahiers de la Solidarité),

- Le pôle «Expertise - Conseil» : Point d'appui sur toutes les thématiques de la solidarité en Europe, nous offrons une série de services aux acteurs socioéconomiques européens (formation et consultance),
- Le pôle «Reliance» : dans une volonté d'échange et de recherche de synergies à l'échelle de l'Europe, nous vous aidons à nouer des contacts de qualité, avec des structures de confiance.

Quatre thématiques stratégiques comme enjeux d'avenir

Pour atteindre son objectif, Pour la Solidarité s'est engagé, depuis sa création, dans quatre enjeux de société et d'avenir :

- La cohésion sociale et l'économie sociale
- La diversité et la responsabilité sociétale dans les entreprises (RSE)
- La citoyenneté et la démocratie participative
- Le développement durable territorial

A lire : Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Cahier de la Solidarité n°14, Série: Cohésion sociale et économie sociale, 2007.

Contacts :

Think Tank européen Pour la Solidarité
Rue Coenraets, 66 / B-1060 Bruxelles
☎ : 02 535 06 69
www.pourlasolidarite.be

Personne de contact :

severine.karko@pourlasolidarite.be

Schola ULB en quelques mots...

Schola ULB asbl mène des actions en éducation, en particulier dans le domaine de l'innovation et du soutien scolaire. Organisatrice du Forum des Innovations en Éducation, Schola ULB développe le Tutorat scolaire, initié en 1989 par l'Université Libre de Bruxelles.

Le Programme Tutorat

Présent dans une école sur quatre à Bruxelles, le Tutorat est le plus important programme de soutien scolaire destiné aux élèves de l'enseignement secondaire. En collaboration avec les équipes éducatives des écoles, les étudiants-tuteurs viennent en aide, au sein des établissements, à de petits groupes de 3 à 8 élèves dans une discipline particulière.

Chaque année, plus de 1500 élèves bénéficient du soutien de près de 200 étudiants-tuteurs. En 2004, le Programme Tutorat de l'ULB obtenait la Médaille Comenius de l'UNESCO, attribuée tous les 4 ans à une action en éducation. Aujourd'hui, grâce au soutien de la Fondation Roi Baudouin et à l'expertise de Schola ULB, plus de 20 dispositifs de Tutorat ont été initiés du nord au sud de la Belgique et dans tous les réseaux d'enseignement.

Le Forum des Innovations en Éducation

Tous les deux ans, Schola ULB organise le Forum des Innovations en Éducation. Ce grand rendez-vous du monde de l'éducation a pour objectif d'identifier les pratiques pédagogiques innovantes développées dans l'enseignement secondaire et de valoriser leurs acteurs. Le franc succès remporté par les deux premières éditions, qui accueillaient respectivement 500 et 600 personnes, a confirmé l'intérêt de cet événement, seule

initiative du genre en Communauté française. Les actions identifiées sont valorisées à travers des stands, des ateliers, des conférences et lors de la remise des Trophées de l'Innovation en Éducation. L'ensemble des projets représente aujourd'hui plus de 360 actions, disponibles sur www.schola-ulb.be

Expositions

Schola ULB est le partenaire privilégié du service culturel de l'ULB dans l'organisation d'expositions autour du thème de l'Histoire des Savoirs et d'activités pédagogiques s'y rapportant.

Expertise

L'asbl est régulièrement mise à contribution pour des questions liées à l'éducation, notamment en apportant son expertise lors de la mise en place de projets de tutorat. Elle participe également à diverses publications.

Coordonnées :

Schola ULB
Avenue Franklin Roosevelt, 50-CP178
1050 Bruxelles
☎ : 02 650 36 44 - Fax : 02 650 49 52
www.schola-ulb.be

Courriel :

info@schola-ulb.be



Solidarité Savoir

Solidarité Savoir, centre d'action sociale globale reconnu et agréé par la COCOF, poursuit trois axes de travail transversaux: l'aide individuelle, l'action collective et l'action communautaire.

Au sein de notre permanence, nous abordons le décrochage scolaire selon des angles variés afin de trouver les pistes de solutions les plus appropriées pour les jeunes et leur entourage. Nous cherchons dans la vie des acteurs du problème les sources multiples de la situation en cause. La complexité du monde institutionnel scolaire belge, le rapport à l'école ou aux savoirs, les difficultés liées à la maîtrise de la langue, etc. sont autant d'obstacles auxquels notre public est confronté au quotidien. Par un travail d'analyse des causes possibles et par une recherche active de solutions de la part des jeunes et de la famille, nous offrons une possibilité de voir ces derniers se reprendre en main correctement afin de s'offrir un avenir scolaire plus serein.

Il existe de nombreux services qui travaillent de près ou de loin sur le problème du décrochage scolaire. Notre service se positionne de manière spécifique dans la catégorie d'âge visée. Si nous ouvrons nos portes à toute personne confrontée à cette difficulté, nous voulons occuper un pan vide de cette problématique: le travail avec les jeunes majeurs toujours scolarisés. Il existe peu d'initiatives pour ce type de public. Les services AMO peuvent éventuellement s'occuper des jeunes de 18 à 20 ans pour peu qu'ils aient

déjà travaillé avec eux avant leur majorité. Beaucoup d'étudiants échappent à cette définition. Nous avons donc décidé de nous centrer principalement sur cette catégorie d'âge. Ce public présente une deuxième faiblesse: il ne se trouve plus en âge d'obligation scolaire. Cela signifie que les établissements scolaires n'ont plus l'obligation de les accepter lors des inscriptions et qu'un renvoi en cours d'année peut avoir des conséquences importantes pour l'avenir du jeune. Nous cherchons donc des méthodes innovantes pour maintenir le jeune dans un processus d'apprentissage qui lui convient au mieux.

Notre équipe est à votre service et à votre écoute.

Heures d'ouverture des permanences:

- du lundi au jeudi matin de 9h à 13h
- mercredi après midi de 13 à 17h.

Coordonnées:

Solidarité Savoir ASBL
Boulevard Léopold II, 100
1080 Bruxelles
Tel. : 02/513 54 66
FAX : 02/414 46 07
l.dufay@solidarite-savoir.be
www.solidarite-savoir.be

La STIB et le décrochage

La STIB est régulièrement confrontée au phénomène de jeunes qui errent sur son réseau et notamment dans ses stations de métro. Elle est parfois victime des comportements inadéquats qui peuvent éventuellement y être liés et qui peuvent également perturber les autres utilisateurs des transports publics. Elle ne peut dès lors ignorer le phénomène. En l'état actuel des choses, il ne semble cependant pas approprié de charger les agents de la STIB de missions spécifiques dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, compte tenu des autres nombreuses missions qui leur incombent et du fait qu'ils n'ont pas été formés dans ce domaine.

Si la STIB ne peut être l'acteur principal dans la lutte contre le décrochage scolaire, elle peut cependant apporter son soutien aux services compétents en la matière. Le Service Sûreté et Contrôle de la STIB apporte ainsi régulièrement son concours aux opérations ponctuelles menées par la police fédérale. Au cours de ces actions, dites « FIPA » pour Full Integrated Police Action, des délégués Jeunesse du parquet assurent le lien avec les écoles et peuvent intervenir directement auprès des familles de jeunes en décrochage.

Parallèlement à cette collaboration avec la police, la Cellule de Prévention de la STIB développe aussi, en partenariat avec d'autres associations, des actions plus originales comme l'Ambassade de prévention, qui installe son stand pour deux mois dans une station de métro et, en collaboration avec le tissu associatif local, sert véritablement de relais avec la surface. La STIB a également formé une petite centaine de « jeunes passagers responsables » qui jouent sur leur trajet domicile-école (et inversement) en bus, tram ou métro les leaders positifs pour leurs condisciples.

En outre, le service de Prévention développe une série d'actions à l'attention du public scolaire, dont l'objectif premier - promouvoir auprès des jeunes le transport public en tant que moyen d'accéder à leur autonomie et d'exercer leur citoyenneté - s'il n'est pas la lutte contre le décrochage scolaire, peuvent cependant largement y contribuer.

Les Responsible Young Passengers

Partenaires:

- Service de Prévention de la STIB
- Ecoles secondaires supérieures francophones et néerlandophones.

Public cible:

- Deuxième et troisième degré du secondaire.

Domaine concerné:

- Utilisation responsable et citoyenne des transports publics
- Lutte contre le vandalisme et les incivilités
- Valorisation du jeune comme leader positif.

Début de l'action: 2004

Objectifs:

- Favoriser chez les jeunes un comportement citoyen, tolérant, respectueux et solidaire envers toutes les catégories de voyageurs.
- Sensibiliser les jeunes vis-à-vis des effets et conséquences du vandalisme.

Description:

Le projet Responsible Young passenger a été mis en place par la STIB afin de favoriser la cohabitation entre les différents utilisateurs des transports publics. Lutter contre le vandalisme et les incivilités et faciliter la vie des conducteurs sur les lignes plus particulièrement fréquentées par les écoles. Pour mener à bien le projet, la STIB s'est associée à des écoles secondaires. Au sein de chaque école partenaire, des groupes de jeunes s'engagent à adopter un comportement citoyen dans les transports publics et

à être des leaders positifs vis-à-vis des autres jeunes qui empruntent le même trajet. Ils reçoivent une tenue permettant de les identifier. Le service de prévention et sécurisation de la STIB leur assure une formation à la gestion des conflits et des relations interpersonnelles. Des activités régulières ludiques, sportives et récréatives sont régulièrement organisées pour assurer la cohésion du groupe.

Aujourd'hui, le projet RYP regroupe une petite centaine de jeunes. Il a évolué vers un véritable projet d'école. A l'Athénée Da Vinci, ce sont les anciens qui expliquent la démarche aux plus jeunes et recrutent les nouveaux RYP. Les jeunes se sentent véritablement valorisés en tant que leaders positifs auprès des professeurs comme de leurs condisciples.

Outils nécessaires:

Signature d'un partenariat entre la STIB et l'établissement scolaire.

Coordonnées:

STIB
Société des transports
intercommunaux de Bruxelles
Avenue de la Toison d'Or, 15
B-1050 Bruxelles

Personnes responsables de l'action:

Cellule de Prévention de la STIB
Coordinateur: Hunkar Degerli
degerlih@stib.irisnet.be
Tél: 02 515 38 92

L'Ambassade de Prévention de la STIB

Partenaires:

- Service de Prévention de la STIB
- Tissu associatif du quartier qui accueille l'Ambassade
- Associations qui travaillent à plus grande échelle.

Public cible:

- les jeunes (de 12 à 20 ans) qui traînent dans les installations souterraines de la STIB.

Domaine concerné:

- Sécurisation du réseau souterrain de transport public
- Relais entre les jeunes et le tissu associatif
- lutte contre le décrochage scolaire.

Début de l'action: 2004

Objectifs:

- Assurer une présence active sur le réseau souterrain de la STIB
- Créer un lieu de dialogue positif entre les utilisateurs du transport public et les jeunes du quartier.
- Proposer aux jeunes des alternatives, en les informant des activités éducatives, récréatives et citoyennes.
- Sécuriser les voyageurs, tout en les informant

Description:

Depuis juin 2004, l'Ambassade de prévention sillonne, tous les deux mois, les stations de métro réputées difficiles. Cette ambassade prend la forme d'un stand d'accueil qui dispense tant des informations sur le réseau que sur les activités socioculturelles et sportives locales ou régionales.

Pour ce faire la STIB travaille en étroite collaboration avec des associations telles que: l'ASBL Promo-Basket, l'Espace Matonge, l'ASBL Coren, l'ASBL Football, l'ASBL Lutte contre l'exclusion sociale ou l'ASBL Bij Ons. L'Ambassade de prévention sert de relais entre le métro et la surface. A terme, l'objectif est de faire en sorte que les liens établis entre les jeunes et le tissu associatif local puissent se poursuivre après le départ de l'Ambassade de prévention.

A court terme, le dispositif agit en apportant une sécurisation et une appropriation positive des lieux.

A moyen terme, un atelier de prévention intégré permet de structurer les collaborations initiées lors de l'Ambassade. De cette façon, le réseau d'acteurs sensibilisés et responsabilisés aux problématiques rencontrées par la STIB peut s'étendre et se structurer.

A long terme, l'objectif est de contribuer à un meilleur respect des installations et du personnel de la STIB et à une amélioration du sentiment de sécurité et de confort de la clientèle.

Coordonnées:

STIB
Société des transports
intercommunaux de Bruxelles
Avenue de la Toison d'Or, 15
B-1050 Bruxelles

Personnes responsables de l'action:

Cellule de Prévention de la STIB
Coordinateur: Evelyne Parello
parelloe@stib.irisnet.be
Tél: 02 515 38 34

Ne t'interdis pas de réussir!
non au décrochage scolaire



Création Frédéric Benanga Botomba,
étudiant à l'institut Sainte Marie,
Saint-Gilles.



Bougeons mieux



www.jaccroche.be



Agir, pour faire agir contre le décrochage scolaire " : en consacrant, pendant trois ans, une partie de ses moyens et de son énergie à un problème préoccupant, le Rotary de Bruxelles a noué des liens avec un certain nombre d'intervenants.

Ce sont eux et un journaliste, au regard panoramique, qui ont rédigé cette ébauche de guide.

Ebauche car, après réflexion, ils n'ont pas voulu confier au seul bon vieux, mais trop vite vieux, papier la tentative d'offrir un répertoire, sinon exhaustif, du moins assez complet. La matière est si mouvante que le cliché pris aujourd'hui serait vite dépassé par l'évolution des dispositions réglementaires, des coordinations en cours, des associations et des personnes-ressources elles-mêmes. Complétez donc la lecture de cette plaquette par une consultation du site du site qui sera ouvert le 1^{er} novembre 2008.